Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601998-20251128-2025056-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice 12
Présents 9
Votants 10

L'an deux mil vingt cinq
le 28 novembre à 20 heures
le Conseil Municipal de la Commune de Roudouallec
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Paul COZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2025

PRÉSENTS : Paul COZIC, Gwendoline LE STER, Laurence LE BOZEC, Joël MAGUER, Marcelle BENEAT, William CRAFF, Erwan QUERE, Isabelle LE MOIGNE, Anthony ROLLAND.

ABSENTS : Paul GRIJOL, Isabelle RIVOAL.

PROCURATIONS : Vanessa LE LAMER donne procuration à Laurence LE BOZEC.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle LE MOIGNE est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2025/056 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU ROBOT DESHERBEUR

Afin de mutualiser les équipements et matériels, Monsieur le Maire présente la convention de mise à disposition d'un robot désherbeur tracté Poget préparée par les services de la Mairie de Gourin.

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Gourin met à disposition de la Commune de Roudouallec un robot désherbeur Tracté Poget, à titre gracieux.

Ce matériel est mis à disposition exclusivement pour les besoins de la Commune de Roudouallec, et notamment pour l'entretien des voiries, trottoirs et autres espaces publics relevant de sa compétence.

La convention prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée d'un an, tacitement reconductible.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer ladite convention de mise à disposition avec la Mairie de Gourin.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Paul COZIC

Mairie de ROUDOUALLEC (Morbihan)